

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Tout nouveau, tout chaud



Dominique Sauvé

L'automne sera assurément mouvementé. Nous avons commencé en force le 29 août dernier où plus de 150 enseignantes et enseignants manifestaient devant les bureaux du CSSMI pour donner le coup d'envoi de la phase de pression de nos moyens d'action. En effet, après 5 mois sans convention, la rentrée est le parfait moment pour les enseignantes et enseignants d'augmenter la pression sur les dirigeantes et dirigeants du CSSMI et sur le gouvernement.

Nos représentantes et représentants aux tables de négociation font valoir nos demandes sur l'allègement de la composition de la classe, la valorisation de notre profession, une meilleure conciliation travail-famille et un salaire à la hauteur de la moyenne de nos collègues canadiens, et ce, à tous les échelons.

Depuis des années nous nommons notre inquiétude quant à une éventuelle pénurie d'enseignantes et d'enseignants qualifiés. Pourtant, notre ministre de l'Éducation a le culot de nous appeler à l'aide? De plus, il ajoute l'insulte à l'injure en décrétant que le personnel enseignant au préscolaire fait un travail moins exigeant?! Vous avez été nombreuses et nombreux à être insultés et avec raison! C'est inadmissible!

De son côté, notre centre de services choisit de nous « appuyer » dans nos négos en appliquant des coupures de traitement à des enseignantes et enseignants qui ont choisi de faire le travail qu'ils jugeaient essentiel au lieu de leur choix! Nos collègues, qui ont exercé leur autonomie professionnelle dans le cadre d'un moyen de pression, ont reçu des pénalités financières! Quel manque de considération d'un centre de services qui nous dit comprendre nos revendications et nous appuyer!

Le 6 septembre, c'est à l'unanimité que les personnes déléguées du SEBL ont voté en faveur de vous recommander l'adoption d'un mandat de grève générale illimitée. Ce soir, c'est par milliers que nous espérons vous voir en webinaire afin de déterminer la suite des choses. Nos dirigeants ont besoin d'un arrêt d'agir. Comme des élèves impolis, ils ont besoin que l'on impose nos limites. Est-ce que la grève générale illimitée est la limite à imposer? Ce sera à nous d'en décider en assemblée générale, mais assurément il faudra qu'il y ait du mouvement et que nous nous fassions voir et entendre.

N'oubliez pas que, tout au long de l'année, vous pouvez compter sur nous pour vous épauler au quotidien. L'équipe du SEBL est là pour vous! N'hésitez pas à nous contacter.

Personnes à statut précaire



Claudine Fournier

Vous êtes suppléante ou suppléant ou vous détenez un contrat à temps partiel? Prenez le temps de consulter cette page, car vous y trouverez de précieux renseignements.

Lorsque vous détenez un contrat à temps partiel ou à la leçon et que vous désirez faire de la **suppléance** dans votre établissement, on doit faire appel à vous en premier lieu avant de chercher à l'extérieur.

Lorsque vous remplacez une personne pour une durée indéterminée, votre paiement se fera au taux de suppléance pour 20 jours. Après la 20^e journée de remplacement travaillée au même poste, votre **paie** sera réajustée rétroactivement à votre échelle salariale (au 1/200e).

Dès qu'un pourcentage de **tâche devient disponible**, la direction a l'obligation de l'offrir aux personnes dont le pourcentage de tâche à l'intérieur de l'établissement n'a pas atteint 100 % et dont l'horaire est compatible avant de l'offrir à une enseignante ou un enseignant sur la liste de priorité ou sur la liste de rappel.

Vous avez travaillé dans un autre centre de services scolaire? N'oubliez pas de fournir au CSSMI, avant le 1^{er} novembre, une attestation d'expérience de votre ancien CSS afin que votre échelle salariale soit ajustée, s'il y a lieu.

À toutes les occasions où vous me verrez, c'est que l'on parle de vous, personnes à statut précaire.



Remplacement : contrat ou pas?

La durée du remplacement est-elle connue?

Oui

Non

Est-elle de plus de deux mois?
Exemple : du 2 octobre au 3 décembre

Oui

Non

C'est un contrat de remplacement.

Ce n'est pas un contrat. Cela le deviendra avec effet rétroactif si le remplacement atteint deux mois.

Critères pour accéder à la liste de priorité*

- Avoir la qualification légale d'enseigner;
- Avoir travaillé sous contrat l'équivalent de 66 jours ou plus d'une tâche annuelle à 100 %;
- Avoir réussi l'examen de français;
- Avoir obtenu une évaluation de rendement positive de la direction.

* Au secondaire, deux autres possibilités s'ajoutent (voir l'alinéa 5-1.14.05 de l'entente locale).

À chaque ministre sa réforme!



France-Dominique Béland

L'an dernier, nous avons entendu parler à outrance du projet de loi 23 (PL23), aussi appelé Réforme Drainville. Tout comme l'a fait le projet de loi 40, les nouvelles modifications ne viennent que placer un diachylon sur une hémorragie, en ne traitant que de faux problèmes qui ne représentent même pas la pointe de l'iceberg. Mais que contient-il exactement?

1. Modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* et à la *Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*

a. Formation continue

La modification présentée permettrait le droit de gérance sur la formation continue, retirant ainsi le choix individuel de l'enseignante ou l'enseignant. Rappelons que la proposition de modification à la LIP a été faite avant même de savoir comment s'était déroulée la nouvelle obligation de formation continue! Comme ce fut dénoncé avec le PL40, on impose via une loi des éléments qui auraient dû être négociés.

b. Nomination des directions générales et gestion axée sur les résultats

Le ministre s'est donné le pouvoir de nomination des directions générales et, par le fait même, de destitution. Alors, qu'en est-il de la réforme Roberge qui retournait le pouvoir aux milieux? Des pantins dirigeront les centres de services? De plus, il les rend imputables du taux de réussite des élèves. Pour s'assurer que tout soit mis en œuvre dans chaque CSS, une reddition de compte annuelle sera obligatoire. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que la pression risque fort d'être rapidement redirigée vers les enseignantes et enseignants.

c. Enseignement à distance

Si le PL23 est adopté comme présenté, il sera possible d'offrir les services éducatifs à distance sans passer par les projets pilotes, donc sans l'accord des enseignantes et enseignants. Il n'a aucunement été pris en considération les recommandations de la vérificatrice générale de 2022-2023 qui décriaient les retards scolaires causés aux élèves ainsi que la baisse drastique de motivation. Cette modification pourrait avoir des impacts majeurs sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage, donc sur nos conditions de travail. Il est intéressant aussi de souligner qu'il n'est plus question uniquement d'enseignement à distance, mais bien de tous les services éducatifs. Serait-ce une façon "novatrice" de parer à la pénurie de personnel?

d. Pouvoirs du ministre

Par le PL23, le ministre s'accorde beaucoup plus de pouvoirs, ce qui ressemble étrangement à la réforme vécue en santé. Comme on peut facilement le constater, cette façon de faire est dysfonctionnelle : le ministre Dubé tente même un remaniement! Dans ses nouvelles attributions, le ministre de l'Éducation aurait la possibilité de nommer des personnes sur un conseil d'administration : où est passée l'idée de rapprocher les décisions des milieux? Ce dernier aura aussi la possibilité de gérer le quotidien de plusieurs centaines de milliers d'élèves et de superviser directement le travail du personnel enseignant, du personnel professionnel, du personnel de soutien et des cadres de l'école publique québécoise.

2. Création de l'Institut national d'excellence en éducation (INEÉ)

L'INEÉ, dont les membres seront exclusivement nommés par le ministre, aura pour principale tâche de recommander des pratiques pédagogiques reconnues à mettre en place dans nos écoles. Il est important de souligner qu'une seule enseignante ou un seul enseignant y siègera. Ainsi, sous peu, on viendra nous dire comment enseigner dans nos classes. Adieu l'autonomie professionnelle!

Le PL23 est un affront à la profession enseignante. Il vient montrer, encore une fois, à quel point le ministre de l'Éducation nous méprise. Bernard Drainville, par son projet de loi, considère que le seul expert en enseignement, c'est lui. Nous, enseignantes et enseignants, ne serons bientôt que des pantins.

L'ÉTÉ S'ACHÈVE ET VOS ENFANTS
RETOURNENT À L'ÉCOLE...

OU PAS!



Pascale Vinet

Selon notre contrat d'assurance, les enfants à charge de plus de 18 ans qui fréquentent un établissement d'enseignement à temps plein peuvent être couverts par votre régime.

Si c'est votre cas, il est important de confirmer leur statut d'étudiant avec l'assureur afin qu'ils puissent continuer à bénéficier de votre couverture d'assurance collective. Vous pouvez le faire via [l'espace client](#).

Bonne rentrée!

beneva



Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et projet éducatif



France-Dominique Béland



Formation disponible

18 septembre 2023
Formation sur le projet éducatif, à 17 h, au SEBL.

[Inscrivez-vous!](#)

L'an dernier, une large consultation s'est tenue du 22 mars au 26 avril lors de laquelle l'ensemble du corps enseignant a pu émettre son opinion, notamment quant à la gestion axée sur les résultats et la formation obligatoire imposée. C'est seulement le 7 juin que le ministère de l'Éducation (MEQ) déposait à l'Assemblée nationale son Plan stratégique qui, lui, informait les centres de services des indicateurs prescriptifs à prendre en considération. Le SEBL avait souligné l'aspect prématuré de la démarche, dans sa réponse à la consultation ainsi que lors de rencontres de comités, et avait demandé à être consulté ultérieurement lorsque toute l'information nécessaire à une prise de décision éclairée serait disponible, mais cette demande a été refusée.

La version du PEVR qui a été approuvée par le conseil d'administration, puis adoptée par le MEQ, servira à orienter vos projets éducatifs (PÉ). Des chantiers d'envergure seront en branle cette année pour arrimer le PÉ de chaque école avec le PEVR. Il est très important de savoir que l'organisme de participation de votre établissement (assemblée générale ou comité de consultation) **participe à élaborer la proposition de la direction**. Vous pourriez aussi décider de former un comité qui se penchera sur le sujet en y élisant vos représentantes et représentants

Sachez qu'il vous est possible de nous faire parvenir votre projet éducatif pendant le processus d'élaboration et ainsi valider des informations ou obtenir des réponses à vos questions.

Mises en garde avant l'adoption du projet éducatif au CÉ

Lors de l'élaboration du projet éducatif (entente locale, clause 4-8.07) :

- Ayez en tête de protéger votre **autonomie professionnelle**;
- Vérifiez que les cibles visées reflètent la composition des groupes d'élèves et tiennent compte d'autres facteurs qui sont hors du contrôle de l'établissement;
- Assurez-vous que les ressources soient au rendez-vous;
- Priorisez les besoins des élèves avant ceux des entreprises (en formation professionnelle).

Extrait de la fiche syndicale Projet éducatif et PEVR

Outil de référence – Intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières



Claudine Fournier

Cet outil, produit conjointement par le SEBL et le CSSMI, est un modèle d'accompagnement, étape par étape, où on retrouve les responsabilités de chacune et chacun dans l'équipe-école.

Par exemple, en ce début d'année, on nous rappelle qu'il est important de relire *Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence* en équipe-école.

Aussi, en septembre et octobre, la direction a l'obligation de transmettre les informations sur les élèves à risque et HDAA de tous les groupes. Elle doit aussi porter une attention particulière aux groupes ayant un nombre important d'élèves à risque et HDAA afin d'en assurer le suivi et de fournir les services répondant aux besoins.

Pour sa part, l'enseignante ou l'enseignant doit remplir le [formulaire 8-9.07](#) pour toute demande de services ou d'évaluation. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur l'outil ou sur le formulaire!



L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

BIENTÔT À LA RETRAITE?

Vous songez à prendre votre retraite d'ici le 30 juin 2025?
Vous êtes déjà inscrite ou inscrit à un programme de
retraite progressive?

Des séminaires de planification de la retraite offerts par
l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) ont
été conçus pour vous! Si vous souhaitez vous inscrire, vous
devez compléter ce [formulaire](#) avant le 3 octobre prochain.

Je suis une personne suppléante occasionnelle... Ai-je droit à des congés payés?



Nathalie Bouyer



Thierry Lajeunesse

Oui, certaines absences sont autorisées et parfois même rémunérées, pour les personnes suppléantes occasionnelles. Cependant, comme vous n'avez pas de contrat, ce ne sont donc pas les congés prévus à la convention qui s'appliquent, mais bien ceux prévus à la *Loi sur les normes du travail* (LNT).

Il nous est difficile de présenter spécifiquement chacun des congés ainsi que la rémunération éventuelle, car chaque cas est particulier. Le CSSMI devra donc analyser chaque demande individuellement puisqu'il faut, pour évaluer le montant à verser dans les cas d'absence autorisée et rémunérée, déterminer votre « service continu », c'est-à-dire, le lien que vous avez avec le CSSMI en tant qu'employée ou employé.

Ainsi, si vous devez annuler une suppléance que vous aviez acceptée pour une raison de maladie, d'obligation familiale ou de mariage par exemple, nous vous invitons à informer la direction de l'établissement où vous deviez vous présenter ou le Service des ressources humaines afin de demander si votre absence peut se faire sans perte de traitement en vertu de la LNT. En cas de refus non justifiable, veuillez communiquer avec Nathalie Bouyer, conseillère syndicale, afin de valider la réponse de l'employeur.

Le représentant en santé et sécurité

Que peut-il faire pour moi?



Dominic Gélinau

Depuis l'automne 2022, le personnel enseignant du CSSMI peut compter sur un représentant en santé et sécurité (RSS) qui est le premier répondant pour toutes les questions en lien avec la santé et la sécurité au travail. Le rôle du RSS est d'accompagner les enseignantes et enseignants qui vivent des enjeux de santé et sécurité dans leur milieu de travail et d'intervenir auprès de l'employeur afin qu'il apporte les correctifs nécessaires. Vous pourriez, par exemple, faire appel à votre RSS pour les raisons suivantes :

- Vous doutez de la qualité de l'air dans votre classe ou la température est insupportable;
- Vous avez des symptômes physiques et vous croyez que votre milieu de travail est en cause;
- Vous trouvez que le stationnement de votre établissement est dangereux en hiver;
- Vous avez des questions sur le formulaire de déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel;
- Vous croyez être exposé à une source excessive de bruit;
- Vous avez observé une situation problématique qui tarde à être corrigée.

Au besoin, votre représentant en santé et sécurité se déplacera dans votre établissement pour faire une inspection et recenser les risques pouvant provoquer des lésions professionnelles. Ensuite, il les signale à l'employeur qui devra les corriger, si nécessaire. Votre RSS peut aussi porter plainte à la CNESST lorsqu'il croit que les droits des travailleuses et travailleurs ne sont pas respectés en matière de santé et sécurité ou que l'employeur tarde ou refuse d'apporter des correctifs.

Votre RSS a son bureau au SEBL où vous pouvez le joindre du lundi au vendredi au 450 979-4613 ou par courriel à dominic.gelineau@lesebl.ca.



COMITÉ SYNDICAL : ON DIT PRÉSENT!

Vous avez le goût de faire bouger les choses sur le plan syndical? Vous avez des idées et ne savez pas avec qui les partager? Vous aimeriez vous impliquer?

Sachez qu'il existe plusieurs comités au sein du SEBL dans lesquels vous pouvez vous impliquer et vous initier au monde syndical. Peu importe le secteur dans lequel vous enseignez ou votre expérience, un de ces comités vous convient, c'est certain!



CLIQUEZ [ICI](#) POUR OBTENIR LA LISTE COMPLÈTE DES COMITÉS ET LE FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE.

L'élection des membres des comités se tiendra lors de l'assemblée générale du 27 septembre prochain. On vous attend! Osez faire le saut!
Intégrez la grande équipe syndicale!



Concours



Isabelle Dallaire

**Le thème de cette année
est enfin dévoilé!**

Vous avez espéré les voitures volantes? Vous avez craint le bogue de l'an 2000? Mais comment sera la vie dans 77 ans? Les robots auront-ils pris le pouvoir? Cette prochaine ère inspirera-t-elle le rêve ou les pires cauchemars? Chose certaine, l'intelligence artificielle façonnera la route qu'emprunteront toutes les espèces et tous les écosystèmes de notre planète.

Laissez-vous inspirer!

Toute enseignante ou tout enseignant peut soumettre un projet qui peut toucher l'une ou l'autre des 5 valeurs qui composent l'acronyme du mouvement héros : **humanité**, **écocitoyenneté**, **respect**, **ouverture** et **solidarité**.

De magnifiques prix sont disponibles. [Inscrivez-vous!](#)



L'importance du comité-école EHDAA



Claudine Fournier

Quels services? Pour qui? À quels moments? Où? Comment? Quelles interventions privilégiées? Comment prévenir? Toutes ces questions sont traitées au sein du comité-école EHDAA.

L'organisation des services à l'école est au cœur de nos conditions d'exercice. Quels services? Pour qui? À quels moments? Où? Comment? Quelles interventions privilégier? Comment prévenir? Toutes ces questions sont traitées au sein du comité-école EHDAA. Et attention! Ce n'est pas qu'un comité consultatif. Ce comité doit faire des recommandations à la direction de l'école sur l'organisation des services en lien avec les besoins du personnel et des élèves qui fréquentent l'établissement. C'est un comité important qui a un lien direct avec le quotidien de vos collègues. Les trois enseignantes ou enseignants faisant partie de ce comité doivent être élus par leurs pairs. Le SEBL est là pour vous soutenir : des [formations](#) sur les mandats du comité et sur les différentes **mesures budgétaires** sont offertes à la carte et peuvent se donner dans votre milieu. Cliquez ici pour consulter le [Guide sur le comité-école EHDAA](#).

Dates importantes

18 septembre 2023	Formation Projet éducatif	SEBL 17 h
20 et 21 septembre 2023	Conseil fédératif	Laval
27 septembre 2023	Assemblée générale	Zoom 17 h 30
28 septembre 2023	Conseil fédératif de négociation	Laval
4 octobre 2023	Journée mondiale des enseignantes et enseignants + 10 ans SEBL	La Cage - Brasserie sportive, à Boisbriand dès 16 h